



Wallonie

ENVIRONNEMENT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande de permis d'environnement de classe 2 de la **Société RC PNEUS SRL** ayant établi ses bureaux rue de l'Innovation n°26 à L-1896 KOCKELSCHEUER (Grand-Duché de Luxembourg).

Le terrain concerné est situé **avenue Champion n°17 à 6790 Aubange** et cadastré division 1, section A, n°1927 E2.

Le projet est de type : **Exploiter un dépôt lié au gardiennage/stockage de pneus.**

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles 90 et 93, §3 al.7 du décret du 11 mars relatif au permis d'environnement, selon les modalités définies aux articles D-29-7et suivant du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous uniquement ;
- Une permanence se tiendra le 29 avril et 6 mai 2025 de 16h30 à 20h sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24h à l'avance.

Toute prise de rendez-vous peut être sollicitée auprès de Messieurs LAMBERT ou KLEE par téléphone au +32 (0) 63 43 03 10 ou via l'adresse mail urbanisme@aubange.be

L'affichage sur terrain du présent avis est prévu du 23 avril au 12 mai 2025.

L'enquête publique est ouverte le 28 avril et clôturée le 12 mai 2025.

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be
- remises au guichet du Service Urbanisme

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier PE95**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **12 mai 2025 à 15h** au Service Urbanisme.

L'autorité de décision sur la demande de permis d'environnement est conjointement le fonctionnaire technique.